

*Télégramme de l'Ambassadeur de Suisse à Tripoli, A. Hurni,
au Département politique¹*

Tripoli, 17 décembre 1973

L'entretien avec Président Gadafi après la présentation des lettres de créance² s'est déroulé dans l'ensemble dans une atmosphère amicale, mais il a été marqué par moments de tension et même d'animosité à l'égard de notre pays. Après m'avoir poliment déclaré que la Libye souhaitait entretenir avec la Suisse des relations cordiales et collaborer avec elle en vue du développement économique du pays, il m'a déclaré que malheureusement l'attitude suisse pro-Israël assombrissait les relations entre nos deux pays. «La Suisse souffre actuellement des conséquences des restrictions arabes en matière fourniture de pétrole, mais elle pourra souffrir encore davantage à l'avenir» m'a-t-il déclaré textuellement. Invité à préciser les motifs de ses reproches, il a abordé:

1. Affaire «Héliswiss»³. Il m'a déclaré qu'interdiction suisse était preuve tangible de l'attitude anti-arabe de notre pays. Cette interdiction empêchait en effet – selon ses dires – la formation de jeunes pilotes libyens qui auraient pu prêter leurs services dans des œuvres humanitaires.

2. Les entraves qu'autorités suisses opposeraient à dirigeants arabes pour exposer leur point de vue à la radio et à la télévision.

3. Fait que la Suisse sauvegarde les intérêts israéliens dans des pays qui ont rompu les relations avec Tel Aviv, ce qui sabote isolement Israël⁴.

Ai répondu ad primo en m'inspirant d'instructions et documentation que vous m'aviez fait parvenir et qui m'ont été des plus utiles⁵.

Ad secundo que son affirmation était inexacte.

Ad tertio que la Suisse a sauvegardé pendant le dernier conflit mondial les intérêts d'une quarantaine de nations parfois en même temps dans des pays réciproquement ennemis⁶. Qu'actuellement plus de 20 pays lui avaient confié leurs intérêts⁷. Enfin, que la Suisse n'acceptait le mandat qu'après avoir sollicité et obtenu l'accord par les pays auprès desquels elle était appelée à sauvegarder les intérêts.

1. *Télégramme N° 25 (copie de réception):* CH-BAR#E2024-02A#1999/137#1161* (o.215 P). Copie à la Direction politique et à la Direction des affaires administratives du Département politique.

2. *Lettres de créance du 23 mai 1973. L'entretien a eu lieu le dimanche 16 décembre 1973, cf. doss. CH-BAR#E2200.165A#1993/272#8* (051.12).*

3. *Cf. la lettre de P. Trachsel à R. Bonvin du 29 octobre 1973, dodis.ch/39005; la lettre de P. Graber à W. Hörning du 31 octobre 1973, dodis.ch/39006; le PVCF de décision II du 2 novembre 1973 de la 40^{ème} séance du 31 octobre 1973, dodis.ch/39599 et le PVCF N° 1884 du 14 novembre 1973, CH-BAR#E1004.1#1000/9#799*.*

4. *Cf. la notice de H. Rossi du 1^{er} août 1973, dodis.ch/39946.*

5. *Cf. le dossier transmis par A. R. Hohl à A. Hurni le 3 décembre 1973, CH-BAR#E2200.158#1994/23#19* (331.0).*

6. *Cf. le rapport de A. Janner du 31 janvier 1946, dodis.ch/2340.*

7. *Cf. la notice du Département politique du 1^{er} janvier 1974, dodis.ch/34481.*



À la fin de notre entretien, Gadafi s'est visiblement radouci et la conversation est devenue cordiale. Ai retiré de mon entretien avec lui et avec d'autres hauts fonctionnaires l'impression que nous devrions faire un sérieux effort de présence en Libye pour mieux faire connaître les réalités de notre pays. Les renseignements que fournit son Gouvernement l'Ambassadeur de Libye à Berne⁸ me paraissent tendancieux. Je crois qu'il serait utile que vous m'accordiez l'autorisation permanente me rendre à Tripoli, qui n'est qu'à une heure de vol de Tunis, aussi souvent que l'estimerai nécessaire et possible, du moins pendant l'année prochaine⁹. Il y a tout un courant à remonter.

8. A. M. Immish. Cf. doss. CH-BAR#E2200.165A#1989/200#3* (010.210).

9. Après ce premier séjour du 5 au 20 décembre 1973, A. Hurni sera de retour à Tripoli le 25 mars 1974. Cf. doss. CH-BAR#E2024-02A#1999/137#1162* (a.215 P). Cf. aussi le rapport de A. Hurni à la Direction politique du Département politique du 21 mars 1975, CH-BAR#E2200.158#1994/23#19* (331.0).